

committee of experts who in his judgment will assist him in carrying out the work described in paragraph (a);

Requests the Secretary-General to keep the Council informed of his activities under this resolution.

33 (IV). Proceeds of sale of UNRRA supplies

*Resolution of 24 March 1947
(document E/315)*

The Economic and Social Council,

Having taken note of resolution 97 adopted by the UNRRA Council, and of the request of the Director-General of UNRRA pursuant thereto,

Authorizes the Secretary-General to make necessary arrangements with UNRRA with respect to Governments which have agreed to the transfer to the United Nations of UNRRA functions regarding proceeds of sale of UNRRA supplies, effective at a date mutually agreed upon. Such arrangements shall provide for receipt of periodic reports from the Governments of countries receiving UNRRA assistance on the utilization of local currency proceeds derived from the sale of supplies furnished by UNRRA, as well as advice on changes which involve the establishment of categories or projects not covered in the understanding between UNRRA and the Government, and

Instructs the Secretary-General to transmit such reports to the Economic and Social Council, together with appropriate explanatory comments where necessary, in order to keep the Council informed of the use of proceeds of sale.

34 (IV). Foreign exchange problems of the devastated countries of the United Nations

*Resolution of 28 March 1947
(document E/434)*

The Economic and Social Council,

Having taken note of the interim report by the Secretary-General on the needs of the devastated countries of the United Nations for long-term and short-term financing of urgent reconstruction requirements, accompanied by a review of the existing means of meeting such needs (document E/288);

Recognizing the importance of continuing the study of the financial needs of the devastated countries of the United Nations;

Recognizing that the financial difficulties which hamper the economic reconstruction of the devastated countries, Members of the United Nations, cannot be fully understood unless the following facts are taken into account:

qui, à son avis, puissent l'aider à exécuter la tâche précisée au paragraphe a);

Prie le Secrétaire général de tenir le Conseil au courant des mesures qu'il prendra aux termes de la présente résolution.

33 (IV). Recettes provenant de la vente des fournitures de l'UNRRA

*Résolution du 24 mars 1947
(document E/315)*

Le Conseil économique et social,

Ayant pris acte de la résolution No 97 adoptée par le Conseil de l'UNRRA et de la demande présentée par le Directeur général de l'UNRRA comme suite à cette résolution,

Autorise le Secrétaire général à prendre avec l'UNRRA les dispositions nécessaires à l'égard des Gouvernements qui ont approuvé le transfert aux Nations Unies des fonctions exercées par l'UNRRA en ce qui concerne les recettes provenant de la vente des fournitures de l'UNRRA. Ces dispositions entrèrent en vigueur à une date déterminée d'un commun accord. Ces arrangements prévoieront que les Gouvernements des pays bénéficiant de l'aide de l'UNRRA fourniront des rapports périodiques sur l'utilisation des recettes en monnaie locale provenant de la vente des fournitures livrées par l'UNRRA et qu'on émettra des avis sur tous changements qui entraîneraient la création de catégories ou de projets sortant du cadre de l'entente conclue entre l'UNRRA et le Gouvernement, et

Charge le Secrétaire général de transmettre ces rapports au Conseil économique et social en les accompagnant des remarques et explications qu'il jugera nécessaires, afin de tenir le Conseil au courant de l'utilisation de ces recettes.

34 (IV). Problèmes de change qui se posent pour les Etats Membres des Nations Unies dont le territoire est dévasté

*Résolution du 28 mars 1947
(document E/434)*

Le Conseil économique et social,

Ayant pris acte du rapport provisoire du Secrétaire général sur les besoins de financement à long et à court terme pour les mesures urgentes de reconstruction des pays dévastés, Membres des Nations Unies, ainsi que de l'analyse, jointe à ce rapport, des moyens existant actuellement pour répondre à ces besoins (document E/288);

Considérant qu'il importe de poursuivre l'étude des besoins financiers des pays dévastés, Membres des Nations Unies;

Considérant qu'on ne peut pleinement concevoir les difficultés financières qui entravent la reconstruction économique des Etats Membres des Nations Unies dont le territoire est dévasté, à moins de tenir compte des faits suivants:

(a) That at present a substantial part of the goods imported by the devastated countries, Members of the United Nations, for the satisfaction of their most pressing needs, must be paid for in freely convertible foreign currency;

(b) That the limited amount of freely convertible foreign exchange available to these countries is further limited by the fact that the devastated countries of Europe are required to regulate their accounts with Germany in freely convertible foreign currency;

(c) That the foreign exchange receipts of these countries for the goods they export and the services they render are only to a small extent in freely convertible foreign exchange,

Requests the Secretary-General

To continue, in close collaboration with the Governments concerned and with the International Monetary Fund, to study the questions under review in document E/288;

To extend the study to all devastated areas of the United Nations; and

To present to the Economic and Social Council, the Regional Commissions for Europe and for Asia and the Far East, and the Economic and Employment Commission, as early as possible a report indicating the financial needs and resources of the devastated countries of the United Nations in the immediate future, especially in respect of their requirements and receipts of freely convertible foreign currency; and

Recommends

That the Governments concerned give the fullest co-operation to the Secretary-General in the performance of the above task.

35 (IV). Transport and communications¹

*Resolutions of 28 March 1947
(document E/408)*

RADIO-COMMUNICATIONS ADMINISTRATIVE CONFERENCE AND CONFERENCE OF THE INTERNATIONAL TELECOMMUNICATIONS UNION

The Economic and Social Council,

Takes note of the report of the first session of the Transport and Communications Commission² and decides as follows:

The Economic and Social Council,

Notes that the United States of America has issued invitations to a Radio-Communications Administrative Conference and to a Plenipotentiary Conference of the International Telecommunications Union on 15 May and 1 July 1947, respectively, and

Endorses the action of the United States in

¹ See also resolution on the Economic Commission for Europe, page 10.

² See document E/270.

a) Qu'à l'heure actuelle, les Etats Membres des Nations Unies dont le territoire est dévasté doivent payer en devises étrangères, librement convertibles, une partie considérable des marchandises qu'ils importent pour subvenir à leurs besoins les plus pressants;

b) Que l'obligation, pour les pays dévastés de l'Europe, de régler leurs comptes avec l'Allemagne en devises étrangères librement convertibles restreint encore plus la quantité déjà limitée de devises étrangères librement convertibles dont ils peuvent disposer;

c) Que les recettes en devises étrangères qu'encaissent ces pays en paiement des marchandises qu'ils exportent et des services qu'ils rendent ne sont composées que pour une faible part de devises étrangères librement convertibles;

Prie le Secrétaire général

De poursuivre, en collaboration étroite avec les Gouvernements intéressés et avec le Fonds monétaire international, l'étude des questions analysées dans le document E/288;

D'étendre cette étude à toutes les régions dévastées des Nations Unies; et

De présenter, dès que possible, au Conseil économique et social, aux Commissions régionales pour l'Europe et pour l'Asie et l'Extrême-Orient et à la Commission des questions économiques et de l'emploi un rapport indiquant les besoins financiers et les ressources financières immédiats des Etats Membres des Nations Unies dont le territoire est dévasté, en tenant un compte particulier de leurs besoins et de leurs recettes en devises étrangères librement convertibles; et

Recommande

Aux Gouvernements intéressés d'accorder au Secrétaire général leur plus complète collaboration dans l'accomplissement de cette tâche.

35 (IV). Transports et communications¹

*Résolutions du 28 mars 1947
(document E/408)*

CONFÉRENCE ADMINISTRATIVE DES COMMUNICATIONS RADIOTÉLÉGRAPHIQUES ET CONFÉRENCE DE L'UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Le Conseil économique et social,

Prend acte du rapport que lui a présenté la Commission des transports et des communications sur sa première session² et décide ce qui suit:

Le Conseil économique et social,

Prend acte de l'envoi par les Etats-Unis d'Amérique d'invitations à participer à une Conférence administrative des communications radiotélégraphiques et à une Conférence pléni-potentielle de l'Union internationale des télécommunications, qui auront lieu respectivement les 15 mai et 1er juillet 1947, et

Approuve l'attitude des Etats-Unis d'Améri-

¹ Voir également la résolution concernant la Commission économique pour l'Europe, page 10.

² Voir le document E/270.